

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/382

**Objet : Avance sur subvention communale pour l'exercice 2026 à l'Union Sportive de Ris-Orangis (U.S.R.O.)**

**Séance du mercredi 17 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 11 décembre 2025, se sont réunis au nombre de 22, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 22

Excusés

représentés : 10

Absents : 3

\* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°2 et a quitté la séance à 20h55 après le vote du point n°19

\*\*A quitté la séance à 20h16 avant le vote du point n°6 en confiant son pouvoir à J-P. Monteiro Teixeira

\*\*\* Représentée par N. Siana jusqu'à son arrivée à 20h52 au cours de la présentation des points n°18 et 19

\*\*\*\*A quitté la séance à 21h16 en confiant son pouvoir à G. Melin au cours de la présentation du point n°27

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Souad Medani\*\*\*\*, Fabrice Deraedt, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec\*\*, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges\*\*\* Omar Abbazi\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, José Peres, Christine Tisserand, Claude Stillen, Laurent Stillen, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier

**Excusés représentés :**

Kykie Basseg à Annabelle Mallet, Véronique Gauthier à Fabrice Deraedt, Serge Mercieca à Josiane Berrebi, Claudine Cordes à Siegfried Van Waerbeke, Dounia Lebik à Omar Abbazi, Nejla Toptas à Denise Poezevara, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec jusqu'à 20h16 puis à Valérie Marion pour le reste de la séance, Pierrick Brousseau à Aurélie Monfils, Yvrose Jameau à Marcus M'Boudou, Christian Amar Henni à José Peres

**Absents :**

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2025/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
17 décembre 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/382

**Objet : Avance sur subvention communale pour  
l'exercice 2026 à l'Union Sportive de Ris-Orangis  
(U.S.R.O.)**

Finances

**SUR** proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le besoin de trésorerie de l'Union Sportive de Ris-Orangis (U.S.R.O.), afin d'en assurer le bon fonctionnement,

**VU** la subvention communale d'un montant de 506 200 € inscrite sur l'exercice budgétaire 2025,

**VU** la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Union Sportive de Ris-Orangis (U.S.R.O.) pour la période 2024-2026,

**VU** le Contrat d'Engagement Républicain signé en date du 9 octobre 2025,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission des finances du 9 décembre 2025,

**APRES DELIBERATION**

**DECIDE** d'attribuer à l'Union Sportive de Ris-Orangis (U.S.R.O.), une avance sur subvention d'un montant de 168 733 € à valoir sur les crédits qui seront demandés au Budget Primitif 2026.

2025/

**PRECISE** que le mandatement de cette somme s'effectuera par douzième au prorata de la subvention versée en 2025 et ce pendant les quatre premiers mois de l'exercice 2026, Sous Fonction 30 – Article 65748 suivant l'échéancier ci-dessous :

|                |                  |
|----------------|------------------|
| JANVIER 2026 : | 42 183 €         |
| FEVRIER 2026 : | 42 183 €         |
| MARS 2026 :    | 42 183 €         |
| AVRIL 2026 :   | 42 184 €         |
| <b>TOTAL :</b> | <b>168 733 €</b> |

ADOpte PAR 29 VOIX POUR  
ET 3 ABSTENTIONS  
(C. Tisserand, C. Stillen, L. Stillen)

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : 19 DEC. 2025

Publié le : 19 DEC. 2025

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux  
mois à compter de sa  
publication et de sa  
notification.

Signé électroniquement par :  
STEPHANE RAFFALLI  
Le 19/12/2025 à 10:23